



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Projet de décision du comité d'agrément

**Faculté d'éducation
Université Wilfrid-Laurier**

Demande de renouvellement d'agrément

Programme consécutif de formation à l'enseignement,
avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et
moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en
éducation

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
Le 30 mai 2017**

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier

Introduction

Le 15 décembre 2016, la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier a présenté une demande de renouvellement de l'agrément du programme de formation à l'enseignement suivant :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné, sous la direction du comité d'agrément;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme évalué.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil qui étaient également membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste des membres potentiels possédant de l'expérience dans l'examen des programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les documents supplémentaires fournis par la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier. Le sous-comité d'agrément a visité le campus de l'université à Waterloo, en Ontario, du 27 au 31 mars 2017. Le sous-comité a visité les installations où est offert le programme. Il a examiné des travaux d'étudiantes et d'étudiants, et s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants et des intervenants.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné. De plus, l'Ordre a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément en affichant des publicités sur le campus, sur son site web et dans les médias sociaux, et au moyen de courriels envoyés par la faculté à divers intervenants. Le sous-comité d'agrément a pris en considération les soumissions du public.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses constatations et a formulé des recommandations aux fins d'examen par la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si le programme de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier répond aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 30 mai 2017, la réponse du doyen relativement au rapport provisoire datée du 1^{er} mai 2017, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 30 mai 2017

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

1^{re} condition

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation démontre que l'Université Wilfrid-Laurier est un établissement autorisé.

En vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un établissement autorisé comprend une faculté d'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affiliée. L'Université Wilfrid-Laurier a été constituée en vertu de la loi intitulée *The Wilfrid-Laurier University Act*. La loi autorise le sénat de l'université à créer des facultés et à conférer des grades, sur approbation du conseil des gouverneurs.

Le 18 septembre 2006, le sénat a approuvé la création d'une faculté d'éducation. En vertu du paragraphe 19 (g) de la loi, le sénat de l'université a le pouvoir de conférer des grades et de conférer des baccalauréats, des maîtrises et des doctorats, de même que des diplômes, des certificats ou d'autres attestations dans n'importe quel domaine enseigné à l'établissement ou dans tout collège affilié.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la première condition.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

Le programme est à temps plein, s'échelonne sur quatre semestres et est offert en un format traditionnel (deux semestres à l'automne et à l'hiver), avec une pause pendant le semestre d'été. Le programme comprend au minimum 82 jours d'expérience pratique.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

2^e condition

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel de la faculté repose sur cinq thèmes centraux adaptés des travaux de Linda Darling-Hammond et Bransford (2005), six principes inhérents au modèle scolaire de perfectionnement professionnel et deux engagements intégrés à l'ensemble du programme. Les cinq thèmes centraux sont axés sur la profession, l'apprenant, les connaissances, la pédagogie et la communauté. Les six principes sont : apprentissage, questionnement, collaboration, liens, pratique réflexive, et amélioration scolaire et formation professionnelle simultanées. Les deux engagements sont : intégration autochtone et intégration technologique.

Le modèle scolaire de perfectionnement professionnel sert à établir le contexte et l'environnement où les étudiantes et étudiants évolueront pour devenir des professionnels de l'enseignement. Leur développement s'articule autour des cinq thèmes et est reflété dans les formulaires d'évaluation de stage. L'engagement d'intégrer la technologie et du contenu autochtone aux cours est omniprésent dans le programme.

Le cadre conceptuel guide la conception du programme et l'offre de cours. Les instructeurs incorporent des éléments du cadre conceptuel à leur enseignement, aux travaux qu'ils assignent et à leurs évaluations. L'engagement d'intégrer la technologie et le contenu autochtone à tous les cours est constant. Tous les plans de cours doivent suivre le même modèle, lequel inclut un énoncé sur la technologie et la reconnaissance du territoire traditionnel, ainsi qu'un engagement pour l'éducation autochtone. De plus, une série de six cours intitulée *Diversity Series* permet de sensibiliser les étudiants aux besoins divers des enfants et des adolescents présents dans les salles de classe modernes de l'Ontario.

Les principes, thèmes et engagements du cadre conceptuel sont décrits dans les activités des cours, les exemples de travaux des étudiants et les évaluations des travaux. Les éléments du cadre conceptuel sont interdépendants dans le programme. Les étudiants ont une compréhension claire des cinq thèmes intégrés au programme. Les enseignants associés sont bien informés, par la faculté, de la nécessité de modéliser ces cinq thèmes quand les étudiants sont présents à l'école associée. De plus, les étudiants doivent tenir un journal qui tient compte d'une liste d'éléments à observer basée sur les cinq thèmes. Dans les écoles associées, les étudiants démontrent de l'assurance et veulent en apprendre sur la pratique réflexive, conformément au cadre conceptuel.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la deuxième condition.

3^e condition

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) *les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre;*
- ii) *les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants;*
- iii) *l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

Constatations

La documentation indique que la conception du programme respecte et reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation des enseignants.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les objectifs du programme sont conformes aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre.

L'un des cours de base obligatoires aborde les normes et initie les étudiants au rôle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le développement d'une compréhension de ces normes qui guident le travail des enseignants constitue un axe central de ce cours.

Tous les cours font référence aux normes, lesquelles sont décrites dans le guide du programme remis aux étudiants. La faculté d'éducation participe aussi régulièrement à un processus d'évaluation des aptitudes professionnelles. Les aptitudes professionnelles sur lesquelles les étudiants sont évalués et le formulaire d'évaluation de stage reflètent étroitement les normes.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants

La conception du programme reflète les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants. Les recherches de Darling-Hammond (2005) dans le domaine de la formation des enseignants guident les éléments fondamentaux du cadre conceptuel du programme. De plus, les travaux de Lave et Wenger (1991) et de Putnam et Borko (2002) sont cités en ce qui concerne l'importance de l'apprentissage situé et du soutien apporté aux étudiants alors qu'ils intériorisent la culture de la communauté scolaire. Ces recherches sur la formation des enseignants se reflètent dans le modèle scolaire de perfectionnement professionnel du programme.

Les membres du corps professoral effectuent des recherches sur la formation des enseignants dans divers contextes, et lorsqu'elles s'y prêtent, ces recherches permettent de guider la conception du contenu et des travaux du programme et des cours.

Intégration de la théorie et de la pratique

La conception du programme adopte une approche intégrative reliant les expériences en milieu scolaire aux cours. Grâce à leur présence soutenue dans une école pendant une année entière, les étudiants développent des relations professionnelles avec la communauté scolaire et les membres du corps professoral.

Puisque les étudiants sont dans leur école associée deux jours par semaine, les instructeurs leur demandent de faire des observations à l'école au moyen d'une liste ciblée d'éléments à observer et utilisent ces observations pour alimenter les discussions sur les problèmes de pratique qui surviennent. En particulier, les *Professional Learning Seminars* sont conçus pour établir des liens entre les cours afin d'intégrer la théorie et la pratique. Pendant les cinq stages, les étudiants ont d'autres occasions d'établir des liens entre les cours et les théories de l'enseignement grâce à leurs discussions continues avec les enseignants associés et leurs superviseurs sur le terrain.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la troisième condition.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1, tel qu'énoncé dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs*. Les éléments de contenu fondamentaux sont incorporés explicitement dans les cours de méthodologie, de base et de stage. Les cours de la *Diversity Series* sont désormais offerts pour aborder les éléments particuliers énoncés dans l'annexe 1.

Connaissance du curriculum

Tous les cours de méthodologie font référence au curriculum de l'Ontario, et ce, pour les deux cohortes. Tous les plans de cours de méthodologie pour l'enseignement aux cycles primaire-moyen font référence aux programmes-cadres de la 1^{re} à la 8^e année dans les six matières principales : langue, mathématiques, études sociales, sciences et technologie, éducation artistique, et éducation physique et santé. Les cours de méthodologie pour l'enseignement aux cycles moyen-intermédiaire font référence à la fois aux programmes-cadres de la 1^{re} à la 8^e année (palier élémentaire) et aux programmes-cadres pour la 9^e et la 10^e année (palier secondaire). Les cours de base en développement de l'enfant préparent les étudiants à comprendre et à gérer les comportements des élèves pendant chacun de leurs stages. Le curriculum de l'Ontario et les ressources du ministère de l'Éducation, comme *Faire croître le succès*, la Série d'apprentissage professionnel et ÉduSource guident les étudiants dans la planification de leçons, les pratiques didactiques et les stratégies d'évaluation. Les cours de la *Diversity Series* les préparent aussi à travailler avec des élèves issus de divers contextes culturels, socioéconomiques et religieux, et à concevoir des plans de leçons pour les élèves ayant des besoins particuliers, tels que des troubles d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale.

Connaissance de stratégies pédagogiques et didactiques

Divers cours permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences liées aux stratégies pédagogiques et didactiques, et ce, de différentes manières pendant toute la durée du programme. Les cours *Language and Literacy Education* exigent que les étudiants établissent un éventail de stratégies d'évaluation pour, par et de l'apprentissage pour le suivi, l'amélioration et l'évaluation de la réussite des élèves en littératie. L'utilisation des technologies est intégrée dans chaque cours. Les étudiants utilisent des applications logicielles dynamiques et des appareils mobiles pour aider les élèves à apprendre. Ils apportent leur expertise dans l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement dans le cadre de leurs expériences de stage et partagent ces apprentissages avec les enseignants associés.

Dans le cours *Professional Learning Seminar*, les étudiants relient délibérément leurs connaissances théoriques et leurs connaissances pratiques. Ils construisent leurs connaissances et développent les compétences et les aptitudes pour une approche fondée sur la recherche, à la fois pour l'enseignement et l'apprentissage. Le projet de recherche-action des étudiants est basé sur *L'enquête collaborative en tant qu'apprentissage professionnel* (2011) de la Série d'apprentissage professionnel du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les étudiants doivent formuler une question de recherche fondée sur une de leurs croyances en matière d'enseignement et

d'apprentissage ou encore sur un problème réel qu'ils ont constaté quant à l'apprentissage en classe des élèves de leur école associée. Les étudiants participent au cycle de questionnements, lequel comprend une revue de la littérature liée à leur question, l'apprentissage de méthodes pour recueillir et analyser des données, ainsi que l'examen des résultats pour guider leur participation et tirer des conclusions.

Les étudiants doivent suivre certains cours obligatoires pour savoir comment gérer efficacement une classe, acquérir des compétences en pédagogie différenciée, concevoir des plans de leçons appropriés au développement des élèves, créer des classes inclusives respectant la diversité et améliorer la capacité des apprenants à décider pour eux-mêmes.

Contexte de l'enseignement en Ontario

Les cours, les travaux, les affectations de stage et les ressources offertes aux étudiants dans le programme favorisent l'acquisition des connaissances et des compétences liées à la connaissance du contexte de l'enseignement en Ontario. Les cours de la *Diversity Series* leur permettent d'aborder des connaissances contextuelles sur l'intégration respectueuse, dans le curriculum et la conception des cours, de sujets et de perspectives sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ces cours permettent aussi aux étudiants de comprendre les questions de santé mentale et de bien-être concernant les enfants, d'apprendre sur les relations professionnelles entre collègues et sur la participation des parents, et de connaître les politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario, les pratiques des conseils scolaires et divers organismes locaux, provinciaux et nationaux qui appuient la diversité et l'inclusion.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

4^e condition

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Le programme est actuel

Le caractère actuel du curriculum du programme est confirmé par l'harmonisation de certains cours aux éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* de l'Ordre et signalé à la condition 3.1.

Le caractère actuel du programme se remarque par l'utilisation, dans les cours, de ressources récemment publiées et de travaux novateurs. La faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier aide les étudiants à apprendre des stratégies d'enseignement et d'évaluation qui reflètent les recherches les plus à jour sur le processus d'apprentissage. Le corps professoral, les instructeurs et les superviseurs sur le terrain contribuent leurs connaissances, leur expertise professionnelle, les résultats de leurs plus récentes recherches et la compréhension des réalités de la vie dans les écoles de l'Ontario. De plus, les étudiants imitent des pratiques à jour dans leur enseignement en participant à des recherches collaboratives et mettent en œuvre un cycle de questionnements basé sur un problème de pratique réel.

Les étudiants connaissent les pratiques et les politiques actuelles en éducation, comme les plans d'amélioration de l'école, l'apprentissage au XXI^e siècle, les pratiques efficaces pour l'enquête collaborative, les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, l'inclusion des LGBTQ+ et l'apprentissage basé sur le jeu. Ils démontrent aussi qu'ils connaissent les pratiques pédagogiques actuelles, dont la différenciation pédagogique, la planification à rebours, les questions ouvertes et l'évaluation. Ils font référence aux documents de politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des ressources comme *Faire croître le succès* et ÉduSource.

Finalement, l'évaluation du stage tient compte des compétences du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE), reflétant le caractère actuel de l'apprentissage professionnel continu pour les enseignants alors qu'ils progressent dans leur carrière.

Curriculum de l'Ontario

Les programmes-cadres actuels du curriculum de l'Ontario sont utilisées dans les cours de méthodologie, et les étudiants y font référence dans leurs travaux. Beaucoup de programmes-cadres, de cadres de travail et de ressources du curriculum de l'Ontario sont cités dans les plans de cours. Les descriptions ou objectifs des cours démontrent que les activités dans les cours aborderont les documents et politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les étudiants mettent en œuvre les politiques et les attentes du curriculum de l'Ontario dans leurs travaux et dans la planification de leçons.

Recherches les plus à jour

Le programme applique entre autres les recherches les plus à jour dans la formation des enseignants. Les descriptions de cours, les résultats d'apprentissage et les travaux de certains cours en particulier mettent expressément l'accent sur l'application des recherches les plus à jour. Dans l'un des cours de la *Diversity Series*, les étudiants sont guidés par les recherches récentes et les théoriciens, et sont poussés à envisager la conception des leçons en tenant compte de la culture, des privilèges, de la discrimination et des préjugés, de même de ce que cela implique pour leur pratique d'enseignant en Ontario. La compréhension des étudiants de l'apprentissage par la résolution de problèmes, du constructivisme et de l'apprentissage fondé sur la recherche est guidée par les travaux d'Holbert et Barlow et de Clements et Battista, et est favorisée en classe par l'enseignement et l'application de ces théories et pratiques.

Vastes connaissances

Le curriculum du programme permet aux étudiants d'acquérir de vastes connaissances dans les domaines de la connaissance du curriculum, des stratégies pédagogiques et didactiques, et le contexte de l'enseignement, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs de l'Ordre* et signalé à la condition 3.1.

Les *connaissances du curriculum* sont abordées dans les objectifs des cours, et il est attendu des étudiants qu'ils appliquent ces connaissances et utilisent des documents justificatifs pour guider leur pratique, favoriser la participation des élèves et améliorer leur apprentissage.

Les *stratégies pédagogiques et didactiques* sont abordées dans divers cours où les étudiants participent à des séances sur des sujets précis, comme la recherche et l'apprentissage intégré. Les étudiants appliquent leurs apprentissages en utilisant la pratique pédagogique de planification à rebours pour concevoir une unité, ce qui inclut la pensée disciplinaire et la recherche, tout comme l'évaluation formative et sommative.

Les communications fréquentes et les réunions régulières favorisent les discussions sur les priorités communes et la cohérence du programme. Plus précisément, le contexte de l'enseignement est abordé dans l'engagement continu pour l'éducation autochtone et la façon dont elle est intégrée dans tout le programme afin de renforcer les connaissances et de favoriser la compréhension des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, tout comme pour cerner les pratiques pédagogiques qui appuient les besoins des apprenants autochtones en matière d'apprentissage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quatrième condition.

5^e condition

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Cours théoriques, de méthodologie et de base

Les étudiants de la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier doivent suivre un certain nombre de cours théoriques, de méthodologie et de base. Diverses perspectives et compréhensions théoriques liées à des thèmes en particulier sont manifestes dans les plans de cours.

Pour chaque cycle, une combinaison de cours de méthodologie et de cours de base est offerte. Pour les cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, les cours de base offerts aux étudiants sont les mêmes. De façon similaire, les cours de méthodologie sont identiques, quel que soit les cycles d'enseignement, mais ceux qui étudient pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire suivent également des cours dans leurs didactiques respectives du cycle intermédiaire.

Mise en pratique de la théorie

Le modèle scolaire de perfectionnement professionnel intègre la théorie à la pratique. Les deux jours passés chaque semaine en milieu scolaire par les étudiants dans leur école associée leur permettent de lier la théorie apprise à l'université à leur expérience à l'école. Les étudiants peuvent observer et appliquer les principes appris en classe immédiatement dans des situations réelles dans leur école associée. Ainsi, les cours universitaires et le travail dans les écoles associées fournissent aux étudiants des perspectives complémentaires à partir desquelles ils développent leur compréhension de la façon dont les élèves apprennent et dont les enseignants favorisent leur apprentissage. Le cours *Professional Learning Seminar* (PLS) les aide à réfléchir à ce qu'ils observent sur le terrain et à relier ces observations à la théorie abordée dans leurs cours universitaires. Les étudiants se rencontrent dans le PLS et y donnent des exemples et des problèmes de pratique qu'ils ont observés au cours de leurs expériences à l'école, dans le but de les examiner et d'en discuter.

Dans le cours *Principles and Applications of Learning and Development*, les étudiants ont l'occasion de parler de la mise en pratique de la théorie et d'y réfléchir. Ils réalisent chaque semaine un travail d'observation en utilisant des questions ciblées et des modèles afin d'approfondir les liens entre leurs cours et leur travail à l'école associée.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la cinquième condition.

6^e condition

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Le programme qui mène au baccalauréat en éducation de l'Université Wilfrid-Laurier est à temps plein, s'échelonne sur quatre semestres et est offert en un format traditionnel (deux semestres à l'automne et à l'hiver), avec une pause pendant le semestre d'été.

Ce programme de formation à l'enseignement consécutif est basé sur le modèle scolaire de perfectionnement professionnel dans le cadre duquel la faculté d'éducation établit des partenariats avec quatre conseils scolaires de la région afin de fournir des expériences en milieu scolaire continues aux étudiants. Ceux-ci passent deux jours par semaine pendant l'année scolaire dans des écoles, en plus d'effectuer quatre stages, une affectation en enseignement alternatif, et le Laurier Professional Placement (LPP), qui compte dix semaines, à la fin de la deuxième année.

Aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, les étudiants sont introduits au contenu des cours de base, y compris la gestion de classe et les pratiques générales d'enseignement, et au contenu des cours de méthodologie dans les matières principales, comme les mathématiques et la littératie, et ce, avant leur premier stage.

Pour les étudiants de la cohorte des cycles moyen-intermédiaire, les didactiques suivantes sont offertes : anglais, français langue seconde, géographie, sciences générales, éducation physique et santé, histoire, mathématiques, musique instrumentale et musique vocale. Il y a deux choix de spécialisation pour les étudiants de cette cohorte que cela intéresse. La première est en musique instrumentale ou vocale et l'autre, en français langue seconde.

La combinaison et la succession des cours, intégrés parmi les expériences hebdomadaires en milieu scolaire et les stages du modèle scolaire de perfectionnement professionnel, permettent aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances appropriées dans les matières et cycles pour lesquels ils recevront l'autorisation d'enseigner.

Quels que soient les cycles pour lesquels ils se préparent, tous les étudiants doivent suivre les cours *Language and Literacy Education* et *Mathematics Education*. Ces cours de méthodologie en littératie et en numératie sont conçus différemment des cours pour les autres matières du curriculum. Des cours ont été conçus précisément pour les cycles primaire, moyen et intermédiaire afin de se concentrer sur les méthodes et le contenu les plus pertinents à chaque cycle. Chaque étudiant suit deux cours pertinents à son programme (primaire-moyen ou moyen-intermédiaire). Dans le cours *Mathematics in Education* du cycle primaire, les étudiants travaillent avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants, tandis que dans le cours *Mathematics in Education* du cycle intermédiaire, les étudiants abordent les programmes-cadres de la 1^{re} à la 8^e année et de la 9^e et 10^e année.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la sixième condition.

7^e condition

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.

La faculté d'éducation participe régulièrement à un processus d'évaluation des aptitudes professionnelles afin de fournir aux étudiants une rétroaction et des occasions d'améliorer, au besoin, leur comportement éthique et professionnel, tant à l'université qu'en milieu scolaire. Les aptitudes professionnelles évaluées chez les étudiants reflètent étroitement les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la septième condition

8^e condition

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)].*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que le programme comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Les étudiants effectuent une expérience pratique en milieu scolaire de longue durée ainsi que cinq stages, ce qui excède le minimum de 80 jours d'expérience pratique.

Toutes les affectations sont réalisées dans des écoles de langue anglaise de quatre conseils scolaires financés par les fonds publics. Le modèle scolaire de perfectionnement professionnel permet à chaque étudiant d'être supervisé et évalué par un enseignant associé pendant chacun de ses stages, et ce, dans chaque cycle de son programme ainsi que dans au moins une didactique pertinente pour lui.

Au début, les étudiants passent du temps à observer différentes techniques d'enseignement, stratégies de gestion de classe et procédures scolaires. Dans leurs stages à temps plein, ils passent graduellement de l'enseignement à temps partiel, dans le premier stage, à l'enseignement à temps plein au cours des stages ultérieurs.

Les enseignants associés supervisent tous les aspects du stage et effectuent des évaluations formatives en plus de remplir obligatoirement un formulaire d'évaluation sommative à la fin de chaque stage. Dans le cadre du modèle scolaire de perfectionnement professionnel, plusieurs enseignants différents peuvent contribuer à superviser et à évaluer l'étudiant.

Un superviseur sur le terrain est nommé à titre de conseiller de la faculté auprès de chaque étudiant.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la huitième condition.

9^e condition

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Toutes les composantes du programme, dont le stage, doivent être réussies avant qu'un étudiant puisse être recommandé pour l'obtention du baccalauréat en éducation.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la neuvième condition.

10^e condition

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les cours de méthodologie utilisent les programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année et pour la 9^e et la 10^e année, et abordent des sujets tels que la planification de la pédagogie, des leçons et des unités, l'évaluation, de même que des sujets connexes appropriés pour un cycle, des années et des matières en particulier. Les cours de méthodologie pour les cycles primaire-moyen font référence aux programmes provinciaux de la 1^{re} à la 6^e année. Dans certains cas, les ressources des cours font particulièrement référence au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Un cours en particulier est réservé à l'enseignement à la maternelle et au jardin d'enfants et est obligatoire pour tous les étudiants du programme pour enseigner aux cycles primaire-moyen.

Tous les étudiants de la cohorte des cycles moyen-intermédiaire (4^e à 10^e année) suivent des cours de méthodologie liés à ces cycles. Les didactiques pour le cycle intermédiaire incluent : anglais, français langue seconde, géographie, histoire, éducation physique et santé, mathématiques, études sociales, science et technologie, musique instrumentale et musique vocale.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la dixième condition.

11^e condition

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Le programme comprend un cours obligatoire, *Principles of Applications of Learning and Development*, qui aborde la croissance et le développement de l'enfant, le processus d'apprentissage et leurs implications pour l'enseignement. Un aperçu des théories et des pratiques pédagogiques liées à l'apprentissage et au développement de l'enfant au cours de la petite enfance et de la phase intermédiaire de l'enfance fait aussi partie du cours *Teaching in Kindergarten*, lequel est obligatoire pour les étudiants de la cohorte des cycles primaire-moyen.

Le programme comprend un cours obligatoire sur la législation et les politiques gouvernementales relatives à l'éducation. Le cours *School and Society* est conçu pour approfondir la compréhension des étudiants des contextes historiques et contemporains en éducation, dont les diverses perspectives philosophiques, ainsi que les aspects politiques, sociaux et juridiques du système scolaire de l'Ontario.

Deux autres cours obligatoires, *Special Education I* et *Special Education II* abordent les politiques et la législation et sont conçus pour approfondir la compréhension des étudiants de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la onzième condition.

12^e condition

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés;*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement;*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral du programme est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Dans le programme, l'enseignement est prodigué par un corps professoral incluant deux professeurs à temps plein, un professeur adjoint, trois professeurs agrégés et 28 instructeurs à temps partiel. Parmi eux, une majorité sont titulaires d'un diplôme de cycle supérieur et la plupart ont reçu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. En appui au programme pour les cycles moyen-intermédiaire, les membres du corps professoral à temps plein et à temps partiel possèdent la formation, l'expérience ou l'expertise en matière de recherche à l'un ou l'autre de ces cycles. Dans le cadre du processus de recrutement, le comité des affectations du corps professoral à temps partiel évalue les qualifications professionnelles et la formation, tout comme le dossier d'enseignement (matière et notes aux évaluations comme enseignant). Tous les postulants à la faculté d'éducation doivent détenir au minimum un baccalauréat en enseignement.

En général, les instructeurs à temps partiel des cours de méthodologie possèdent de l'expérience en enseignement qui inclut de l'expérience dans des classes à l'élémentaire et au secondaire, des postes de conseiller ou des postes dans des fonctions de leadership ou d'administrateur dans des écoles. Les membres du corps professoral contribuent aussi une expertise en tant que praticiens dans des domaines connexes. De plus, ils apportent une expertise dans certaines composantes du programme, par exemple les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la douzième condition.

13^e condition

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation démontre que la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier s'est dotée de mécanismes de contrôle internes adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

L'Université Wilfrid-Laurier conserve de manière sûre les dossiers des étudiants. Les dossiers électroniques sont protégés par des mots de passe et l'accès est restreint au personnel autorisé. Le personnel est régulièrement formé et tenu à jour au sujet des politiques et des procédures pertinentes reliées à la sécurité des dossiers. L'université fonctionne dans les limites de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Les University Secretariat Governance & Policies sont affichées sur le site web de l'Université Wilfrid-Laurier et comprennent des renseignements sur la conservation des dossiers des étudiants et les procédures d'autorisation. La politique sur la conservation des dossiers traite des dossiers physiques et électroniques. Le bureau du registraire est responsable d'organiser et d'assurer la sauvegarde adéquate des dossiers officiels des étudiants et leur entreposage sécuritaire.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la treizième condition.

14^e condition

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier s'est engagée à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Le programme démontre un engagement pour l'amélioration continue du programme par l'entremise de divers comités au sein desquels les membres du corps professoral et les partenaires sur le terrain fournissent des conseils et participent au processus de décision. La faculté d'éducation a mis sur pied les comités suivants : un comité de liaison de formation à l'enseignement (TELC); un comité consultatif de la formation des enseignants (TEAC); un conseil de division; et le comité consultatif du programme prolongé de Laurier (LEPAC). La faculté d'éducation continue de rencontrer régulièrement les groupes d'intervenants (p. ex., les surintendants, les directeurs, le TELC et le TEAC). En plus de ces comités, la faculté recueille annuellement les commentaires des étudiants qui obtiennent leur diplôme, par l'intermédiaire de groupes de discussion, et réalise périodiquement des sondages auprès des diplômés pour déterminer la satisfaction des étudiants quant au programme.

Le TEAC est à la fois un comité de liaison et un comité consultatif pour le programme (voir aussi la 15^e condition), le TELC est un comité de liaison pour le programme et le conseil de division comprend des représentants du corps étudiant qui fournissent régulièrement des commentaires et des suggestions à des réunions mensuelles. Ces suggestions ont entraîné des améliorations au programme relativement à la charge de travail et aux communications entre les professeurs afin de mieux prévoir les dates de remise des travaux.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quatorzième condition.

15^e condition

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Les réunions du TEAC ont lieu chaque année et les membres du comité sont des représentants de la communauté d'éducation en général dont des administrateurs de conseil et d'école des quatre conseils scolaires partenaires et des représentants des fédérations d'enseignants. Le TEAC fournit des conseils sur divers sujets, dont les révisions des cours et les horaires, et en particulier sur l'observation dans le premier stage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quinzième condition.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que le programme de formation professionnelle suivant offert par la faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier, satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation des enseignants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans (jusqu'au 30 mai 2024) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 30 mai 2017